

Compte-rendu de la réunion du programme Forêts Anciennes : validation du protocole à l'échelle de la parcelle, 25 janvier 2012, Montpellier

Participants

- Véronique Boussou (Parcs Nationaux de France)
- Nabila Hamza (DREAL Languedoc-Roussillon)
- Benoît Larroque (ONF)
- Franck Richard (CEFE-CNRS)
- David Tresmontant (ONF)
- Bertrand Schatz (CEFE-CNRS)
- Hélène Vogt (CEFE-CNRS)
- Magali Rossi (WWF)

Excusés : Jacques Blondel (CEFE-CNRS), Jaques Lepart (CEFE-CNRS), Elise Buchet (CRPF), Daniel Cambon (ONF), Christopher Carcaillet (EPHE), Nathalie Lamande (DREAL LR), Louis Maire (IGN ex-IFN), Olivier Vinet (ONF).

Réunion au CEFE-CNRS, 14-17h.

Ordre du jour

Validation des versions 1.0 des fiches d'évaluation complète et rapide de la naturalité des peuplements à l'échelle de la parcelle (annexées à la fin de ce compte-rendu).

Rappel : Une parcelle est définie comme une zone comprise entre 1 et 10 ha, homogène du point de vue :

1. du contexte stationnel,
2. du peuplement forestier,
3. de son histoire.

Introduction

Daniel Vallauri fait un bref rappel de l'état d'avancement du travail du WWF sur les forêts anciennes, en collaboration avec plusieurs partenaires :

- Le parc naturel régional du Luberon, pour qui le WWF a digitalisé les minutes des cartes de l'État-major sur l'ensemble de son territoire. ;
- Eugénie Cateau (stagiaire FIF) poursuivra les travaux dans le mont Ventoux (avec l'ONF et le SMAEV) pour la définition d'une méthodologie de mise en place d'un réseau d'îlots de vieux bois (deux volets complémentaires au travail de Marie Parrot concernant la connectivité entre les îlots et leur dynamique) ;
- Une journée d'études sur les forêts anciennes, organisée avec l'INRA de Champenoux et le GIP-ECOFOR a permis de montrer l'intérêt de cette thématique pour les gestionnaires, et sa prise en compte croissante dans les programmes de recherche (<http://www.gip-ecofor.org/?q=node/726>);
- En Rhône-Alpes, le WWF est impliqué dans le projet porté par le REFORA de mise en place d'un réseau de forêts en libre-évolution. La méthodologie d'inventaire et d'analyse de ces forêts est réfléchiée avec l'IRSTEA de Grenoble, et des projets pilote devraient voir le jour en 2013 (Ardèche, Drôme).

Dans le cadre de son stage de fin d'études, Pierre Bardin réalisera une première analyse de 25 hauts-lieux de naturalité dans l'écorégion méditerranéenne.

Remarques générales sur le projet

Y a-t-il une dimension plus politique du programme (labellisation de sites) ?

WWF : Actuellement nous travaillons plus la partie technique, d'autres actions (communication, éducation, études) sont menées mais uniquement sur 3 sites pilotes (Bois de Paiolive, Ardèche ; Vallon de Saint-Daumas, massif des Maures ; Mont Ventoux).

Remarques sur la fiche parcelle « Évaluation complète »

Sentiment de Nature

Cet axe est intéressant à considérer. Les évolutions culturelles doivent être prises en compte.

WWF : Une étude plus complète menée sur le bois de Paiolive sera publiée dans le courant du mois de février (<http://forets-anciennes-de-mediterranee.wikispaces.com/Sentiment+de+Nature>). Une autre étude sera réalisée sur le Mont Ventoux cette année..

Nature

Indicateur 4. Pourquoi conserver 2 indicateurs similaires ? Pour l'IN n'est-il pas gênant d'avoir un nombre pair de catégories, qui peut biaiser la notation ? Une distinction est faite pour les milieux subalpins, qu'en est-il des stades pionniers alluviaux ? Post-incendie ?

WWF : Il est pertinent de conserver les 2 indicateurs, car ils n'évaluent pas la même chose. En prenant en compte les genres, l'IBP évalue le potentiel pour la biodiversité via la diversité des essences, c'est pourquoi seuls les genres sont pris en compte. La capacité d'accueil de 2 espèces au sein d'un même genre est considérée assez similaire.

En revanche, il est également important de tenir compte de la diversité en essences pour ce qu'elle représente en tant que telle. Si l'on prend l'exemple d'un peuplement mélangé de pin cembro et pin à crochets, la biodiversité associée à ces 2 essences sera similaire, mais la diversité spécifique au niveau des arbres sera néanmoins supérieure à celle d'une cembraie pure.

Le nombre de catégories ne biaise pas la notation car nous sommes sur un indicateur quantitatif discret avec des classes régulières.

On peut en effet ajouter un cas particulier pour les milieux alluviaux. Dans le cadre de ce projet, on ne se trouvera pas dans une parcelle dont les peuplements ont entièrement brûlés récemment.

Indicateur 5. Cet indicateur est fortement biaisé par les compétences du notateur ainsi que les données dont on dispose au niveau de la parcelle analysée. Il est certes important de conserver une note concernant la patrimonialité, mais ne peut-on pas faire uniquement une sélection parmi les espèces patrimoniales forestières et ne conserver que les plus indicatrices (de maturité, ancienneté) ?

WWF : La liste des espèces patrimoniales forestières utilisable à cette échelle va être travaillée de manière à ne conserver que les espèces les plus pertinentes en termes d'indications apportées sur le milieu (maturité, ancienneté des habitats forestiers), et identifiable par tout notateur (fiche d'identification de l'espèce ou des signes de présence de l'espèce).

Par ailleurs, il est possible de remplir un module complémentaire plus détaillé si le site présente des enjeux écologiques forts.

Les catégories de notation restent discutables et pourront être revues.

Indicateur 6. Selon le niveau de précision que l'on souhaite au niveau de la typologie Corine, la distinction entre les habitats n'est pas toujours évidente.

WWF : L'idéal serait d'avoir le niveau de précision le plus élevé, mais il faut dans ce cas disposer d'une clé de détermination pour les niveaux les plus fins.... À intégrer dans le guide technique ? A moins qu'il n'existe déjà un tel outil ? Les conservatoires botaniques ont été contactés, mais un tel outil ne semble pas exister, il serait donc à (co)construire.

Indicateur 11. Préciser que les catégories d'indigénat figurent dans le module floristique coché au 4. Il serait bien d'affiner cet indicateur, en précisant dans quelle(s) strate(s) l'essence introduite est présente (régénération, sous-étage, strate arborescente), et son statut (plantation, colonisation naturelle, présence/absence de semenciers). Ces informations peuvent également figurer dans l'indicateur 42.

WWF : Pour le moment le protocole établi de considérer le couvert total (strate arbustive+ strates arborescentes). On peut en effet moduler les catégories du 42. en ajoutant le potentiel de reproduction de l'espèce considérée comme envahissante.

Indicateur 13. Plutôt que « lande ou pâturage boisé », préférer (ou ajouter) « savane arborée ». Ajouter à la catégorie matorral, les garrigues et maquis.

WWF : Il n'est pas certain que le terme de « savane » soit bien compris en milieu méditerranéen français, même s'il a une définition scientifique appropriée (il ne figure par exemple pas dans le glossaire de la flore méditerranéenne de Rameau).

Indicateur 14. Cet indicateur tel qu'il est construit donne plus une indication sur la maturité du peuplement que sur sa structure (un meilleur indicateur de structure serait l'écart-type moyen entre les catégories de diamètre). A âge équivalent, la surface terrière est proportionnelle à la fertilité : on pourrait plafonner les notes à une catégorie inférieure pour les basses fertilités.

WWF : Cet indicateur pourrait en effet être basculé dans le critère de maturité.

Indicateur 19. La longévité d'une essence est une notion peu fiable, discutable, variable en fonction du type de station où l'on se situe. Se baser sur l'apparition des signes de sénescence pour évaluer l'âge du peuplement serait moins biaisé : pour les résineux, houppier en table, pour les feuillus, perte de hauteur dominante, descente de cime.

WWF : En effet, les données de longévité (relevées dans la flore de Rameau) ne sont que des indications car on ne dispose que de peu d'individus atteignant les stades âgés. L'apparition de signes de sénescence pourrait permettre de discriminer un peuplement adulte d'un peuplement mature. Il est nécessaire de conserver la notion d'âge en lien avec la longévité pour les stades très jeune, jeune ou âgé.

Indicateur 21. L'origine sylvopastorale ne figure pas dans les catégories.

WWF : Elle est incluse dans agropastorale.

Indicateur 25. Il ne faut plus parler de climax. Ce terme est source de débats et remise en cause dans les milieux scientifiques (paradigme de la « nature en flux »), et il est bien difficile de dire qu'un peuplement est climacique ou non (pour Franck Richard, doutes sur 80% du territoire méditerranéen).

WWF : Il peut y avoir parfois des doutes quant au stade de succession d'un peuplement (chêne vert essentiellement), mais dans la plupart des cas, il est possible de placer le peuplement étudié dans l'une des catégories proposée. Le terme de climax, dans la définition de Cléments (1913), semble robuste. On a voulu y faire dire trop par la suite, ce qui a conduit à son rejet total par la communauté scientifique actuelle. Toutefois, même dans le « nouveau » paradigme de la « nature en flux », il reste primordial de conserver une notion de position dans la succession. Il est proposé de ne plus utiliser le terme de climax (pour éviter l'excommunication !) : il sera remplacé.

Indicateur 27. Supprimer « mortalité, vieillesse, compétition » qui n'est pas une perturbation mais un facteur de dynamique interne au peuplement.

WWF : Très bien.

Indicateur 30. Il ne faut pas appeler cet indicateur « cause de fragmentation » car ce n'est pas un indicateur de naturalité mais d'empreinte humaine. Préférer ici « cause de discontinuité » ou « cause d'isolement », et distinguer la discontinuité d'origine naturelle (fleuve, vallée, limite de forêt) de celle d'origine artificielle (y ajouter les espèces envahissantes). Il serait intéressant de noter cet indicateur.

Empreinte humaine

Indicateur 32. Les mares sont des signes d'empreinte humaine, traces d'anciens usages pastoraux (cf. colloque ECOFOR), il faudrait ajouter cette catégorie. Le terme « draille » est à l'origine spécifique au Languedoc, préférer l'expression « chemin de transhumance » moins régionale. De même, le terme « reposoir » serait à préciser (y ajouter les jas). Une catégorie « aire de battage » serait à ajouter (ainsi que les zones de schlitt si l'inventaire s'étend aux Vosges !).

Indicateur 33. Est-ce que l'on compte les souches de taillis ? Leur âge peut être estimé à partir de l'âge des brins.

WWF : Seules les souches de franc pied sont comptées. Mais 2 catégories sont ajoutées pour prendre en compte la réalité des coupes de taillis : coupe rase de taillis, éclaircie de taillis.

Indicateur 34. Il faudrait inverser la catégorie « rejets de souche » et celle « plantation d'enrichissement » : une biodiversité très intéressante peut être trouvée dans les vieilles souches de taillis (notamment de hêtre).

WWF : Cet indicateur évalue l'empreinte humaine des modes de régénération appliquée au peuplement. En supposant que l'enrichissement soit fait avec des essences indigènes, la plantation aura un effet positif sur la diversité des essences, la structure du peuplement, et sur le long terme sur la maturité. La coupe de taillis quant à elle, favorise la

création de microhabitats artificiels dans les souches, propices à une biodiversité d'espèces parfois patrimoniales, mais a un effet négatif sur les autres critères (structure, maturité).

Empreinte potentielle

Une partie des indicateurs d'empreinte potentielle sont peu pertinents à l'échelle d'une parcelle. Par ailleurs, il est peu cohérent d'avoir ces indicateurs en empreinte potentielle et de ne pas les retrouver en empreinte contemporaine.

WWF : Cette partie va être revue, chacune des catégories définies dans le guide technique.

Indicateur 35. Il est pertinent à cette échelle, les catégories sont définies selon le tableau de l'IFN suivant.

		Classes d'exploitabilité adaptées de l'IFN			
		Classes de pente			
		0-15%	15-30%	30-40%	>40%
Classes de distance à une desserte	100m	TF	TF	M	M
	200m	F	F	D	D
	500m	F	M	D	TD
	1km	F	M	D	TD
	2km	M	D	D	TD

Indicateur 36. Cette pression peut s'évaluer à l'échelle de la parcelle. Sont à prendre en compte dans l'évaluation : l'inflammabilité¹ et la combustibilité² du peuplement (discontinuités horizontales ou verticales entre strates, type de litière feuilles/aiguilles, composition chimique des végétaux), les conditions climatiques (sécheresse, vent, exposition, pente, confinement, etc.), l'urbanisation et la fréquentation (interface milieu boisé, milieu urbanisé, mitage). Toutes ces caractéristiques ont été prises en compte lors de l'élaboration du zonage du CEMAGREF, ce document sera donc la référence

Indicateur 38. Intégrer la pression de développement en général, notamment par rapport à la menace des champs photovoltaïques.

Indicateur 39. Parle-t-on de la pression de chasse sur les populations de gibier ou sur le peuplement (dégâts dus à une surpopulation de gibier, aménagements, etc.) ?

WWF : On parle bien de la pression de chasse sur les populations animales chassables. Elle s'évalue à l'échelle d'une parcelle par la présence d'aménagements (mirador, agrainoir), de panneaux indiquant que l'on se trouve sur une zone chassée, ou tout autre signe de présence de chasseurs (cartouches vides...).

Indicateur 40. Cet indicateur serait plutôt à prendre en compte dans le critère de dynamique des herbivores étant un facteur de perturbation naturelle. Il faut intégrer les dégâts des sangliers ou cochons pour la Corse.

WWF : Cet indicateur concerne la pression d'abrutissement des grands herbivores sauvages sur le peuplement forestier (ainsi que les frottis et l'écorçage). Dans un écosystème naturel, les populations de gibier sont à l'équilibre et les dégâts au peuplement n'entravent pas la régénération. Cet indicateur va donc plutôt évaluer les cas de surpopulation de gibier, dus à la fois à l'absence des grands prédateurs naturels ou à l'augmentation des populations de gibiers favorisée par les chasseurs. Dans le guide technique, les catégories seront clairement définies à partir de la bibliographie existant sur le sujet (Hamard, Ballon). Le terme d'ongulés sera préféré pour réunir la pression des herbivores et des sangliers.

¹ L'**inflammabilité** caractérise la propension de la végétation à s'enflammer sous l'action d'une source ignée (indicateur de risque d'éclosion) et la rapidité de développement des feux naissants. Le facteur de déclenchement d'un feu étant généralement au ras du sol, ce sont les herbes sèches, la litière et les feuillages des buissons qui s'enflamment en premier. C'est pourquoi l'inflammabilité d'un peuplement dépend de sa structure, des essences présentes et de leur état phénologique.

² La **combustibilité** caractérise la propension de la végétation à brûler, aux plans de la vitesse de propagation, de l'énergie dégagée, de la production de flammes. Elle dépend de la structure et des espèces dominantes de la formation végétale. Elle permet une appréciation des difficultés de lutte. (IFN, 2003)

Conclusion

Les remarques du comité seront prises en compte pour la validation finale de la fiche. Cette validation aura lieu dans le courant du mois de février, une fois les discussions avec le comité terminées (réunions téléphoniques avec les autres membres non présents aux réunions de Lyon, Marseille et Montpellier dont les comptes-rendus seront mis en ligne sur le Wiki au plus tard mi-février).

Dans les discussions à venir, nous traiterons :

- de la fiche d'analyse de la naturalité à l'échelle de la forêt,
- des modules complémentaires (naturalité des sols, dendrométrie, histoire, phytosociologie, sentiment de Nature, etc.) aux échelles de la parcelle et de la forêt.
- le guide technique.

Votre contribution pourra être demandée pour affiner la listes des sites potentiellement intéressants, notamment la liste restreinte des plus hauts-lieux qui sera traitée dans le cadre du stage de Pierre Bardin.

Enfin, une journée de terrain sera programmée d'ici le mois de mai afin que vous puissiez mettre en œuvre la méthodologie élaborée conjointement !

Le WWF vous remercie de votre participation.